Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 12 septembre 2016 à compter de 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire Monsieur Luc Marcoux, conseiller Madame Sylviane Ferland, conseillère Monsieur Raynald Drolet, conseiller Monsieur Simon Madore, conseiller Monsieur François Lévesque, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général Monsieur Benoit Marquis, trésorier Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absente:

Madame Guylaine Blouin, conseillère

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2016 ET DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DU 17 ET 24 AOÛT 2016
- 3. DÉLÉGATION
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
 - 5.1 Luc Marcoux
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Raynald Drolet
 - 5.5 Simon Madore
 - 5.6 François Lévesque
- 6. FINANCES
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'août 2016
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'août
- 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de juillet et août 2016
- 7.2 Autorisation au projet de construction sur l'édifice situé au 621, rue McAuley (édifice de 4 logements)
- 7.3 Autorisation au projet de rénovation sur l'édifice situé au 102, rue Child (Promotuel)
- 7.4 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 392, rue Main Ouest (Boni-Soir)

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 8.1 Octroi d'une aide financière de 11 127 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook
- 8.2 Addenda au protocole d'entente entre la Ville de Coaticook et le musée Beaulne et autorisation de signature

9. Loisirs

- 9.1 Octroi d'une aide financière de 2 500 \$ au tournoi de hockey Bantam-Midget et de 1 000 \$ à l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook
- 9.2 Octroi d'une aide financière de 4 000 \$ à la Sociéte du parc découverte nature de Baldwin
- 9.3 Rejet de la soumission reçue dans le cadre du projet des travaux d'installation d'un revêtement en gazon synthétique sablé au parc Yvon-Lemieux

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.1 Transfert budgétaire à l'organisme Rues Principales d'un montant de 16 536 \$ pour la rénovation des façades dans le cadre du règlement 6-F-9 (2016) de conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Autorisation de signature de l'entente d'avant-projet en haute tension préparée par Hydro-Québec dans le cadre du projet de la Ville de Coaticook de construire un poste de transformation 120/25 kV
- 11.2 Mandat à EXP pour la confection des plans et devis relativement à la réfection d'une partie du rang 9
- 11.3 Résiliation du contrat de marquage de rues, continu et ponctuel pour les années 2015-2016 et 2017
- 11.4 Autorisation au chef de division parcs, bâtiments et espaces verts à procéder à un appel d'offres pour l'entretien et la tonte des pelouses pour les années 2017, 2018 et 2019

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.5 Réquisition numéro 2016-33 au montant de 14 709,70 \$ plus les taxes applicables, pour le remplacement et l'ajout de glissières de sécurité dans différents secteurs de la Ville
- 11.6 Réquisition numéro 2016-34 au montant de 12 340,08 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de divers matériels pour l'ajustement des regards, puisards et vannes pour la rue Merrill
- 11.7 Réquisition numéro 2016-35 au montant de 23 188 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de tuyau pour ponceaux en inventaire
- 11.8 Réquisition numéro 2016-36 au montant de 11 638,80 \$ plus les taxes applicables, pour la livraison de l'huile à chauffage et diesel coloré d'hiver pour les génératrices
- 11.9 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de matériaux d'égout et d'aqueduc dans le cadre des projets : bouclage rue Court et prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue St-Jacques Sud, soit celle de la compagnie Wolseley Canada inc. au montant de 89 425,68 \$ plus les taxes applicables

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Contrat de service entre la Ville de Coaticook et Moment Factory pour un contrat de services pour l'entretien des lumières situées au centre-ville et autorisation de signature
- 14.2 Mandat au cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Adoption du règlement numéro 2-6-1 (2016) concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux de la Ville de Coaticook
- 15.2 Adoption du règlement numéro 6-1-56 (2016) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant la définition de Gîte du passant, les droits acquis en matière d'affichage et la hauteur des bâtiments dans la zone RC-505»
- 15.3 Dépôt du certificat attestant l'approbation du règlement numéro 6-B-14 (2016) abrogeant et remplaçant le règlement numéro 6-B-13 (2014) permettant au conseil d'établir un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de subvention directe

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Adoption du contenu de l'entente de développement culturel 2017 entre la Ville de Coaticook et le Ministère de la Culture, des Communications et autorisation de signature
- 16.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection de toiture de l'hôtel de ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Gagné & Roy inc. au montant de 115 989 \$ plus les taxes applicables
- 16.3 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le bâtiment de service de la plage du Lac Lyster, soit celle de la compagnie Construction Guy Sébas inc. au montant de 147 200,00 \$ plus les taxes applicables
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16-09-33699 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 16-09-33699

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-33700

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2016 ET DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES 17 ET 24 AOÛT 2016

RÉSOLUTION 16-09-33700

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 août 2016 et des assemblées extraordinaires des 17 et 24 août 2016 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 août 2016 et des assemblées extraordinaires du 17 et 24 août 2016 tel que rédigés par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

- Caroline Côté, de chez Animalerie Chez Chanel : Madame suggère qu'un montant à la discrétion du conseil;
- Michel Drolet: Monsieur se demande si la SPA ne fonctionne pas, est-ce qu'on ne devrait pas mettre l'argent ailleurs?

•

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Réfection des trottoirs sur les rues Main Ouest et Gérin-Lajoie;
- Ouverture des soumissions de la rue Court à Roy, début des travaux 26 septembre 2016 durée 4-6 semaines ;
- Réfection de la rue St-Paul : les travaux sont terminés, mais il y aura des retouches au printemps 2017;
- Le pavage est terminé à 80 %;
- Panne électrique : Remerciements à la population pour la collaboration, aucune panne n'a été constatée;
- Réfection de la toiture de l'hôtel de ville a venir;
- Visite du ministre fédéral, Monsieur Fortin, de la culture ;
- Lettre de félicitations d'une touriste concernant les attraits de notre ville.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 LUC MARCOUX

Transport urbain : projet d'introduction de nouveaux circuits, changement de directives! À venir possiblement en 2017;

Rapport des écoconseillers : rapport très positif pour Coaticook, des très beaux résultats;

CAB : Travaux à l'édifice, certains changements pour la collecte des déchets;

Repositionnement des cloches à l'atelier mécanique de COOP des Cantons;

Démission de mon poste de conseiller effective le 31 octobre prochain.

5.2 SYLVIANE FERLAND

Bonsoir Mesdames Messieurs

L'automne est à nos portes avec quand même encore un vent d'été. Je désire saluer les étudiantes et les étudiants qui ont repris le chemin de l'école et vous souhaiter une année scolaire des plus palpitante et fructueuse. Bonne entrée à tout le monde, étudiant, profs et dans toutes les autres sphères d'activités.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Maintenant, le Musée Beaulne :

Pour les expositions, nous avions un vernissage hier le 11 septembre plutôt deux vernissages et trois artistes :

Roger Audibert de Québec, son exposition s'intitule : fragments de mémoire est une présentation picturale de souvenirs, de personnes atteintes par la maladie de l'oubli.

Et l'autre exposition, deux petits mondes avec le duo Véronic Sévigny et Isabelle Parson. Véronic présente des tableaux de techniques mixtes sur toile. Véronic est originaire de l'Abitibi, mais ses parents sont originaires de la région. Isabelle, multidisciplinaire elle nous présente des œuvres sur plexiglas. Isabelle originaire de l'Outaouais.

Vous pouvez consulter le site du Musée pour voir plein d'autres choses.

Pavillon:

La programmation est sortie depuis le mois de juin.

- 1^{er} spectacle un café-concert avec Mélane, le 25 septembre à 11h
- Le 7 octobre à 20 h, hommage à Bon Jovi
- Le 8 octobre à 20 h, samedi les grandes crues, duo humoristique nous rappelant l'époque de Dodo et Denise
- Le 21 octobre à 20 h, Nicolas Pellerin le frère de l'autre et les grands hurleurs.

Bibliothèque:

- Samedi 17 septembre : Heure du conte avec Caroline à 10 h.
- Mercredi 5 octobre : Club de lecture à 13 h 30.
- Samedi 8 octobre : Heure du conte spécial Ronald Dahl avec Caroline à 10 h.

Un rappel que nous recherchons toujours quelqu'un pour occuper un siège vacant sur le CA.

Le club photo reprend ses activités le 14 septembre à 19 h à la poly. C'est gratuit à la première rencontre, il aura un invité de marque ne manquez pas cela!

Chaque organisme culturel ont un site, la Société d'histoire, l'Harmonie, Coatic'art, Les sceneux, ect. Aller voir!

C'est tout pour moi, merci et bonne soirée

5.3 GUYLAINE BLOUIN

La conseillère étant absente, elle fera son rapport ultérieurement.

5.4 RAYNALD DROLET

Bonsoir,

CCU

Des fois, une solution simple, peut-être appliquées afin d'augmenter l'efficience d'une organisation. Les membres du comité consultatif d'urbanisme ont accepté de changer leurs habitudes qui étaient de se rencontrer le 2e mercredi du mois, afin de faire l'analyse des demandes.

Le problème étant que le conseil de ville se rencontre le 2e lundi du mois, cela avait pour effet d'allonger considérablement le délai des demandes. En acceptant simplement de devancer d'une semaine les rencontres du comité, certaines demandes peuvent être maintenant traitées en beaucoup moins de temps.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Comme le dit son nom, le comité consultatif d'urbanisme est consulté, mais doit soumettre par la suite aux élus ses décisions, afin d'être entériné, ou non, par le conseil de ville.

PRPC

Le programme de revitalisation de façades est populaire cette année. Tellement que le conseil va accepter ce soir, un projet supplémentaire. Je vais laisser les propriétaires du bâtiment faire leur annonce officielle au moment opportun, mais un autre bâtiment va changer d'allure sur la Child dans les prochains mois.

Notez que pour 50 536 \$ d'investissement par la ville cette année, le privé aura investi au minimum 286 000 \$.

Coups de cœur (pour faire suite à cela), les interventions réalisées à Coaticook depuis la dernière décennie ont été soulignées par l'organisme Vivre en ville.

Vivre en Ville est une organisation d'intérêt public québécoise, qui contribue, partout au Québec, au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue et du quartier.

Pour célébrer ses 20 ans, 20 coups de cœur des collectivités viables ont été dévoilés. Il s'agit d'initiatives ou de réalisations qui ont, à leurs yeux, contribué à changer la donne en faveur des collectivités viables au Québec.

Et bien, bonne nouvelle! Parmi les 20 coups de cœur sélectionnés, parmi les 20 dernières années, Coaticook est sorti du lot! Je pense qu'on peut être fier collectivement du travail accompli depuis 2008 dans notre milieu de vie!

Bornes

Jeudi de cette semaine aura lieu le dévoilement, le lancement officiel des bornes de recharges pour voitures électriques à travers toute la MRC. La semaine dernière, Le premier ministre du Québec, Philippe Couillard et le gouverneur de l'État du Maine, Paul LePage, ont dévoilé le tracé du futur corridor de 10 bornes de recharge rapides entre le Québec et le Maine.

Je fais le pari, qu'avec la vision des élus de toute la MRC, une des prochaines routes CAN-USA passera par chez nous, ici à Coaticook, puisque que dès que Sherbrooke aura sa borne rapide (parce qu'ils ne l'ont pas encore) il sera très facile de relier notre région, avec la 20 à Drummondville et tout le corridor Québec-Montréal. Les plages du Maine pourront devenir accessibles facilement en voiture électrique!

Suite à l'annonce de l'assemblée publique de ce soir sur la page Facebook de la ville de Coaticook, une citoyenne, madame Blanchette, dit : « Vous pourriez parler du fait qu'on a aucun stationnement en ville et que nos clients sont à bout de passer 15 min à essayer de trouver un stationnement ». Je ne sais pas de quel coin du centre-ville cette citoyenne parle, mais je tiens à répéter qu'avec le réaménagement du stationnement au Pavillon des Arts, c'est un gain de 14 cases de stationnements que nous avons fait cet été.

Merci!

5.5 SIMON MADORE

Bravo aux pompiers pour leurs implications à la collecte de sang du maire ce 24 août dernier, 163 donneurs ce sont présentés et ce fut une très belle collecte pas beaucoup d'attente et tous les bénévoles étaient très souriant ! Cette journée a été très mouvementée avec deux feux et beaucoup de mondes dans la caserne !

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Ce mercredi à l'antenne de V à 18 h 30, voyez l'émission On va se coucher moins niaiseux avec Mario Jean. Dans cet épisode, voyez comment se fabriquent les boyaux d'incendie. En direct de Coaticook et plus particulièrement de la Neidner, voyez tous les étapes de fabrication et l'utilité de ces boyaux construits ici même ...

La programmation de l'automne est maintenant disponible pour Acti-sport, que l'on parle de natation, yoga, badminton, tennis ou dance tout est sur le site d'Acti-sport. Je veux attirer une attention pour le cours de sauveteur en piscine, nous avons mis les préalables d'avoir au moins 13 ans et être très à l'aise dans une piscine. Le site sera tout refait et offert à vos yeux le 19 septembre prochain : www.actisportscoaticook.ca ...

Encore une fois félicitation à Josée Bélanger pour ça générosité lors de la journée des 4 chevaliers Toyota..

Et félicitation à G-force pour le record international de vitesse dans la catégorie des 600cc soit 328 km heure .

Achalandage;

Parc de la Gorge

Achalandage total (ensemble de la saison et ensembles des activités) jusqu'au 31 août : 221 262 visiteurs, hausse de 22%!

Achalandage uniquement Foresta Lumina jusqu'au 31 août inclusivement : 116 169 visiteurs, hausse de 10% (2014; 104 546 visiteurs)

Le camping et Foresta Lumina fermeront leur porte le 9 octobre inclusivement.

Le reste des activités (vélo et rando) fermeront à la première neige.

Fondation Tillotson organise afin de souligner son 10e anniversaire une soirée gratuite pour l'ensemble des visiteurs de la MRC de Coaticook, le jeudi 6 octobre entre 19 h et 21 h. Nous demandons aux gens de réserver leur place en appelant au (819) 849-2331 et de se présenter à cette soirée avec une preuve de résidence.

Le Parc Découverte Nature est ouvert tous les week-ends jusqu'à l'action de grâce, n'oubliez pas que l'entrée est gratuite pour les gens de la MRC de Coaticook. Vous n'avez qu'à payer vos poissons.

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Bonsoir,

CRIFA

L'entrée scolaire au CRIFA fut un grand succès encore cette année. Avec un total de 234 élèves. Deux nouvelles formations sont enseignées cette année. Une formation en Équin et l'autre en Acériculture, c'est très encourageant et cela démontre que l'agriculture est bien vivante dans la région de Coaticook.

Parc Harold Baldwin:

Avec le très bel été 2016, le parc Harold Baldwin a connu un été très achalandé et les visiteurs n'ont que de très bons commentaires pour le Parc. Pour la pêche au petit lac Baldwin, la saison sait terminer cette fin de semaine. La folie des couleurs pour cette année sera le 24 septembre, toute la population est invitée à venir admirer le magnifique paysage sur la montagne.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Voirie rurale

Le creusage des fossés est maintenant terminé sur les chemins ruraux ciblés. Durant une bonne partie du mois de septembre, il y aura des travaux majeurs sur le chemin Bilodeau (chemin du dépotoir). Soyez prudent si vous avez à circuler sur cette route.

Belle saison d'automne avec les belles couleurs qui commence à se faire voir!

6. FINANCES

16-09-33701

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2016

RÉSOLUTION 16-09-33701

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil:

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois d'août 2016 au montant total de 1 307 357,11 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois d'août comme suit :

Fonds administration:Fonds immobilisation (FDI):1 153 075,50 \$154 281,61 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS D'AOÛT

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'août.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2016

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de juillet et août 2016 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

16-09-33702

7.2 AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 621, RUE MCAULEY

RÉSOLUTION 16-09-33702

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour la construction d'un immeuble à quatre logements sur les lots 5 722 279 et 5 722 278 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook:

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA applicable pour le secteur McAuley;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 23 août 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction pour l'édifice situé au 621, rue McAuley le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 23 août 2016 avec les recommandations suivantes :

- Dans la cour avant du côté de la rue Édouard-Lavoie, planter un minimum de deux arbres ayant un diamètre minimal de 1 pouce au tronc:
- Planter un minimum de 8 arbres sur la superficie restante du terrain;
- Conserver la même couleur que sur le plan couleur pour l'ensemble des portes, fenêtres, coins des murs, rampes et poteaux des galeries;
- Planter une haie de cèdres au bout de l'aire de stationnement à l'arrière, face aux propriétés voisines inférieures afin de réduire la luminosité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-33703

7.3 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 102, RUE CHILD

RÉSOLUTION 16-09-33703

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation sur l'édifice situé au 102, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-208 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 23 août 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour l'édifice situé au 102, rue Child le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 23 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-33704

7.4 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 392, RUE MAIN OUEST

RÉSOLUTION 16-09-33704

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour le remplacement de deux enseignes sur l'édifice situé au 392, rue Main Ouest;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 7 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseignes pour l'édifice situé au 392, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 7 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

16-09-33705

8.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 11 127 \$ À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE ET DE 6 365 \$ AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-09-33705

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture:

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Maurice et le Pavillon des arts et de la culture ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 11 127 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-33706

8.2 ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE MUSÉE BEAULNE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-09-33706

CONSIDÉRANT que la Ville est et demeure propriétaire de l'édifice du Château Arthur-Osmore-Norton ainsi que du terrain sur lequel sont situés ces bâtiments (ci-après le « Château »);

CONSIDÉRANT que la Corporation est légalement constituée pour opérer, promouvoir, animer et contrôler les activités et administrer le budget du Musée Beaulne inc., sis au Château Norton;

CONSIDÉRANT qu'il existe une entente prévoyant les modalités d'utilisation du Château Norton par la Corporation ainsi que les modalités de l'aide financière accordée par la Ville à la Corporation pour les trois prochaines années:

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire un addenda afin de prévoir une date pour la fin de ladite entente;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'approuver l'addenda à l'entente entre la Ville de Coaticook et le musée Beaulne et autoriser le maire et la greffière à signer au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

16-09-33707

9.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 500 \$ AU TOURNOI DE HOCKEY BANTAM-MIDGET ET DE 1 000 \$ À L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA MRC DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-09-33707

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le tournoi de hockey Bantam-Midget et l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 500 \$ au tournoi de hockey Bantam-Midget et de 1 000 \$ à l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-33708

9.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 4 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 16-09-33708

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs:

CONSIDÉRANT que la Société du parc découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 4 000 \$ à la Société du parc Découverte nature Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

16-09-33709

9.3 REJET DE LA SOUMISSION REÇUE DANS LE CADRE DU PROJET DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN REVÊTEMENT EN GAZON SYNTHÉTIQUE SABLÉ AU PARC YVON-LEMIEUX

RÉSOLUTION 16-09-33709

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite procéder à la réfection du terrain de tennis du parc Yvon-Lemieux;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, la Ville de Coaticook a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs pour les travaux d'installation d'un revêtement en gazon synthétique sablé au parc Yvon-Lemieux

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a soumis une soumission dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue dépasse largement le budget établi pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de rejeter la soumission reçue relativement aux travaux d'installation d'un revêtement en gazon synthétique sablé au parc Yvon-Lemieux et de revoir les possibilités offertes pour la réfection dudit terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16-09-33710

10.1 TRANSFERT BUDGÉTAIRE À L'ORGANISME RUES PRINCIPALES D'UN MONTANT DE 16 536 \$ POUR LA RÉNOVATION DES FAÇADES DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT 6-F-9 (2016) DE CONSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI - REVITALISATION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

RÉSOLUTION 16-09-33710

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement municipal concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux;

CONSIDÉRANT que les articles 85.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre 19.1) permet au conseil d'adopter un programme de revitalisation du centre-ville sur le territoire de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook, dans le cadre du plan de mise en œuvre du Plan d'action du programme de revitalisation, prévoit notamment que la Ville déboursera une aide financière aux propriétaires de commerces;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook vise par cette aide financière à améliorer la qualité du patrimoine commercial bâti et stimuler la revitalisation de certains secteurs commerciaux situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le montant budgété pour l'année 2016 est insuffisant pour répondre aux demandes reçues à ce jour;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'autoriser le trésorier à effectuer un transfert budgétaire à l'organisme Rues Principales d'un montant de 16 536 \$ pour la rénovation des façades dans le cadre du règlement 6-F-9 (2016) de conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES EXTÉRIEURS

16-09-33711

11.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE D'AVANT-PROJET EN HAUTE TENSION PRÉPARÉE PAR HYDRO-QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROJET DE LA VILLE DE COATICOOK DE CONSTRUIRE UN POSTE DE TRANSFORMATION 120/25 KV

RÉSOLUTION 16-09-33711

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet du la Ville de Coaticook de construire un nouveau poste de transformation, il a été demandé à Hydro-Québec d'alimenter en haute tension cette nouvelle installation située au 1023 rue Merrill;

CONSIDÉRANT qu'une entente d'avant-projet en haute tension a été soumise par Hydro Québec aux termes de laquelle la Ville de Coaticook s'engagerait notamment à payer toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 8.1, 8.2, 9.2, 9.3 et 9.4 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU:

D'autoriser le maire à signer l'entente d'avant-projet en haute tension préparée par Hydro-Québec dans le cadre du projet de la Ville de Coaticook de construire un poste de transformation 120/25 kV, le tout suivant les termes et conditions prévus à cette entente conservée au dossier des archives municipales;

D'autoriser le paiement de toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 8.1, 8.2, 9.2, 9.3 et 9.4 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation advenant une suspension des travaux ou un abandon du projet par la Ville de Coaticook;

Que les signataires autorisés en vertu de l'article 14.1 de la Ville de Coaticook soient autorisés à signer tout document nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-33712

11.2 MANDAT À EXP POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS RELATIVEMENT À LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG 9

RÉSOLUTION 16-09-33712

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la réfection d'une partie du rang 9 en 2017;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet consiste à procéder à la réfection de la voirie sur le rang 9m sur un tronçon qui se situe à partir du chemin Canaan;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de EXP. pour la confection des plans et devis lors desdits travaux ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie soit de recommander ladite offre de EXP.;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection d'une partie du rang 9 sont identifiés au plan d'intervention en infrastructures locales (PIIRL);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de mandater la firme d'ingénieurs-conseils EXP. pour la confection des plans et devis relativement à la réfection d'une partie du rang 9 pour une somme de 14 900 \$, excluant les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 18 mai 2016, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense aux postes budgétaires 02-320-00-401 et 02-325-00-401 et dont une partie sera remboursée lors du versement du programme du plan d'intervention en infrastructures locales (PIIRL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-33713

11.3 RÉSILIATION DU CONTRAT DE MARQUAGE DE RUES, CONTINU ET PONCTUEL POUR LES ANNÉES 2015-2016 ET 2017

RÉSOLUTION 16-09-33713

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour le marquage des routes continues et ponctuelles pour 2015, 2016 et 2017 fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait confié à Lignes Maska le contrat pour le marquage des routes continues et ponctuelles pour 2015, 2016 et 2017, soit celle de la compagnie Lignes Maska (8254-8783 Québec inc.) au montant total de 97 036,05 \$ pour le marquage ponctuel pour une durée de 3 ans et au montant total de 71 216,67 \$ pour le marquage continu pour une durée de 3 ans;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend se prémunir de l'article 1.18 du devis d'appel d'offres pour le marquage de rues, continu et ponctuel pour les années 2015-2016 et 2017, visant à résilier le contrat pour défaut d'exécution;

CONSIDÉRANT que depuis l'octroi du contrat, plusieurs défauts d'exécution relativement au respect des délais ont été signalés et aucune action valable de la part du soumissionnaire n'a été entreprise par la suite pour la poursuite dudit contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie de résilier le contrat pour le marquage des routes continues et ponctuelles pour 2015, 2016 et 2017:

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de résilier le contrat pour le marquage des routes continues et ponctuelles pour 2015, 2016 et 2017 qui avait été confié à Lignes Maska et de retourner en appel d'offres incessamment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-33714

11.4 AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION PARCS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN ET LA TONTE DES PELOUSES INCLUANT LE NETTOYAGE ET LE REMPLISSAGE DES TROUS AUX ENDROITS MENTIONNÉS DANS LE DEVIS POUR LES ANNÉES 2017, 2018 ET 2019

RÉSOLUTION 16-09-33714

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook demande des soumissions pour l'entretien et la tonte des pelouses incluant le nettoyage et le remplissage des trous aux endroits mentionnés dans le devis pour les années 2017, 2018 et 2019:

CONSIDÉRANT que ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal local et la publication sur le système électronique SEAO, tout contrat comportant une dépense de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT les nouvelles modifications obligeant les municipalités à faire une estimation écrit avant de procéder à un appel d'offres pour tout contrat de plus de 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU:

D'autoriser le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts à procéder à un appel d'offres pour l'entretien et la tonte des pelouses incluant le nettoyage et le remplissage des trous aux endroits mentionnés dans le devis pour les années 2017, 2018 et 2019; ET

De requérir du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts de produire au conseil municipal un estimé écrit détaillant le coût des dépenses encourues pour la réalisation du contrat relatif à cet appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-33715

11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-33 AU MONTANT DE 14 709,70 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE REMPLACEMENT ET
L'AJOUT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ DANS DIFFÉRENTS
SECTEURS DE LA VILLE

RÉSOLUTION 16-09-33715

CONSIDÉRANT que la Ville doit entretenir et ajouter des glissières de sécurité dans différents secteurs de la Ville;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux:

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Entreprise Ployard 2000 inc. au montant de 14 709,70 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Entreprise Ployard 2000 inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-33 pour le remplacement et l'ajout de glissières de sécurité dans différents secteurs de la Ville auprès de la compagnie Entreprise Ployard 2000 inc. au montant de 14 709,70 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-33716

11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-34 AU MONTANT DE 12 340,08 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE DIVERS
MATÉRIELS POUR L'AJUSTEMENT DES REGARDS, PUISARDS
ET VANNES POUR LA RUE MERRILL

RÉSOLUTION 16-09-33716

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat de divers matériels pour l'ajustement des regards, les puisards et vannes pour la rue Merrill;

CONSIDÉRANT que le chef infrastructures a présenté une réquisition pour l'achat desdits matériaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu trois offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie J.U. Houle au montant de 12 340,08 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie J.U. Houle;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-34 pour l'achat de divers matériels pour l'ajustement des regards, les puisards et vannes pour la rue Merrill auprès de la compagnie J.U. Houle au montant de 12 340,08 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-33717

11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-35 AU MONTANT DE 23 188 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE TUYAU POUR PONCEAUX EN INVENTAIRE

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 16-09-33717

CONSIDÉRANT que la Ville doit avoir en inventaire des tuyaux de divers diamètre pour les ponceaux;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Spiralco au montant de 23 188 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Spiralco;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-35 pour l'achat de tuyau pour ponceaux en inventaire auprès de la compagnie Spiralco au montant de 23 188 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-150-010-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-33718

11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-36 AU MONTANT DE 11 638,80 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA LIVRAISON DE
L'HUILE À CHAUFFAGE ET DIESEL COLORÉ D'HIVER POUR LES
GÉNÉRATRICES

RÉSOLUTION 16-09-33718

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit se faire livrer pour ses divers bâtiments et génératrices, de l'huile à chauffage et de diesel coloré d'hiver;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdites livraisons;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Pierre Chouinard et fils au montant de 11 638,80 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Pierre Chouinard et fils;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-36 pour la livraison de l'huile à chauffage et diesel coloré d'hiver pour génératrices auprès de la compagnie Pierre Chouinard et fils au montant de 11 638,80 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense aux postes budgétaires suivants :

- 02-190-00-632
- 02-702-30-522
- 02-320-00-601
- 02-820-00-632

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 02-701-55-632
- 02-320-00-601
- 02-413-00-632
- 02-413-10-632
- 02-415-00-632
- 02-415-10-632
- 02-819-00-632.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-33719

11.9 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC DANS LE CADRE DES PROJETS : BOUCLAGE RUE COURT ET PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA RUE ST-JACQUES SUD, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE WOLSELEY CANADA INC. AU MONTANT DE 89 425,68 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 16-09-33719

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture de matériaux d'égout et d'aqueduc dans le cadre des projets de bouclage rue Court et celui du prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue St-Jacques Sud;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 6 septembre 2016 à 11 h à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soit;

avant taxes
25,68 \$
77,56 \$
94,83 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division infrastructures d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Wolseley Canada inc. au montant total de 89 425,68 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de matériaux d'égout et d'aqueduc dans le cadre des projets de bouclage rue Court et celui du prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue St-Jacques Sud, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Wolseley Canada inc. au montant de 89 425,68 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense aux règlements d'emprunt suivants :

• Bouclage Court : 29-181 (2015)

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

 Prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue St-Jacques Sud : 29-184-1 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 13. COMMUNAUTAIRE
- 14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

16-09-33720

14.1 CONTRAT DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MOMENT FACTORY POUR UN CONTRAT DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES LUMIÈRES SITUÉES AU CENTRE-VILLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-09-33720

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait mandaté en mai 2015, Moment Factory pour l'implantation de lumières au centre-ville visant à créer un évènement afin d'animer le centre-ville pour un montant de 180 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de service pour un contrat de services pour l'entretien desdites lumières;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général d'accepter ladite offre de services au taux proposés à ladite offre;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de Moment Factory pour un contrat de services pour l'entretien desdites lumières au taux horaire mentionnés soumis à ladite offre, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 24 août 2016, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-33721

14.2 MANDAT AU CABINET MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC., AU BESOIN POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

RÉSOLUTION 16-09-33721

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook requiert les services de procureurs externes au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'offre de services comprend notamment:

Un service de consultation et d'accompagnement par lequel vous pourrez obtenir aide et support de nos professionnels d'expérience dans les affaires quotidiennes et plus exceptionnelles de votre municipalité, service qui vous sera facturé au tarif horaire de l'avocat travaillant au dossier selon le temps consacré.

Un service de représentation devant les différentes instances décisionnelles pour lesquelles la municipalité peut être appelée à

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

intervenir, notamment les tribunaux civils, les cours municipales et les tribunaux administratifs (par exemple, le TAQ, la CMQ, la CRT, les arbitres ou la CLP). Ce service sera facturé à taux horaire.

Un service de négociation dans le cadre du renouvellement de vos conventions collectives.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 selon les termes de l'offre de services du 29 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

16-09-33722

15.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2-6-1 (2016) CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-09-33722

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie* en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, a imposé aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté le 12 novembre 2012 un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux conformément à la loi;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (projet de loi 83), sanctionnée le 10 juin dernier;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 101 et 102 de cette loi, les municipalités doivent modifier leurs codes d'éthique et de déontologie afin d'interdire aux membres du conseil et aux employés de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 8 août 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2-6-1 (2016) concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

16-09-33723

15.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-56 (2016) INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA DÉFINITION DE GÎTE DU PASSANT, LES DROITS ACQUIS EN MATIÈRE D'AFFICHAGE ET LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE RC-505»

RÉSOLUTION 16-09-33723

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des précisions concernant la définition de l'usage Gîte du passant et quant à la nature des travaux d'entretien autorisés sur une enseigne dérogatoire;

CONSIDÉRANT que la norme de hauteur minimale des bâtiments applicable dans la zone RC-505 doit être ajustée afin de tenir compte des caractéristiques du projet de construction autorisé préalablement dans cette zone;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 juillet 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 8 août 2016, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés:

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-56 (2016) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant la définition de Gîte du passant, les droits acquis en matière d'affichage et la hauteur des bâtiments dans la zone RC-505».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-33724

DÉPÔT DU CERTIFICAT ATTESTANT L'APPROBATION DU 15.3 (2016)RÈGLEMENT NUMÉRO 6-B-14 **ABROGEANT** FT RÈGLEMENT NUMÉRO (2014)REMPLAÇANT LE 6-B-13 PERMETTANT AU CONSEIL D'ÉTABLIR UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET DE SUBVENTION DIRECTE

RÉSOLUTION 16-09-33724

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement, la greffière dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement numéro 6-B-14 (2016), il y a eu tenue d'un registre le 12 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant des procédures d'enregistrement fut préparé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement tenues le 12 septembre 2016 concernant le règlement numéro 6-B-14 (2016) permettant au conseil d'établir un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de subvention directe;

DE constater que sur une possibilité de 7006 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 0 sur 500 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire, et qu'en conséquence, le règlement numéro 6-B-14 (2016) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

16-09-33725

16.1 ADOPTION DU CONTENU DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017 ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-09-33725

CONSIDÉRANT que l'entente de développement culturel entre le Ministère de la Culture, des Communications et la Ville de Coaticook sera échue à la fin de 2016 et que la Ville désire conclure une nouvelle entente pour l'année 2017:

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et le Ministère de la Culture, des Communications et la Ville de Coaticook ont convenu des objectifs et conditions de l'entente, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et le Ministère de la Culture, des Communications fixes le montant de l'entente à 60 000 \$, soient 30 000 \$ chacun;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU:

D'adopter le contenu de l'entente de développement culturel 2017 entre la Ville de Coaticook et le Ministère de la Culture, des Communications et de confirmer la contribution financière à 60 000 \$ de la Ville et du Ministère de la Culture, des Communications et la Ville de Coaticook ; et

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-33726

16.2 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA RÉFECTION DE TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE DE COATICOOK, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE GAGNÉ & ROY INC. AU MONTANT DE 115 989 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 16-09-33726

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la réfection de toiture de l'hôtel de ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 9 septembre 2016 à 10 h 15 à l'hôtel de ville, quatre (4) soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Gagné & Roy inc.	115 989 \$
Toitures Sherbrooke inc.	121 908 \$
Les Toitures Industries Pro (9259-5263 Québec inc.	.) 127 000 \$
Lacasse & Fils Maîtres Couvreurs inc.	165 900 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Michel Jubinville, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Gagné & Roy inc. au montant total de 115 989 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la réfection de toiture de l'hôtel de ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Gagné & Roy inc. au montant 115 989 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt 29-186 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-33727

16.3 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE BÂTIMENT DE SERVICE DE LA PLAGE DU LAC LYSTER, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE CONSTRUCTION GUY SÉBAS INC. AU MONTANT DE 147 200,00 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 16-09-33727

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le bâtiment de service de la plage du Lac Lyster;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 9 septembre 2016 à 10 h à l'hôtel de ville, sept (7) soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Construction Guy Sébas inc.	147 200,00 \$
Construction Groupe Prévost inc.	154 192,00 \$
Les Constructions Yves Lessard inc.	157 800,00 \$
Tijaro Ltée	161 377,00 \$
Comco Entrepreneur en bâtiment	
(9192-6444 Québec inc.)	165 800,00 \$
Construction Rénovation Jérémie Houle inc.	176 000,00 \$
Norgereq Ltée	218 078,05 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Michel Jubinville d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Construction Guy Sébas inc. au montant total de 147 200,00 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le bâtiment de service de la plage du lac Lyster, soit celle de la compagnie Construction Guy Sébas inc. au montant 147 200,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

16-09-33728 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 16-09-33728

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Bertrand Lamoureux, maire	Geneviève Dupras, greffière